



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 102106

Texte de la question

M. Christian Vanneste souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'apprentissage du chinois comme langue vivante secondaire ou optionnelle. Il souhaiterait connaître le nombre d'établissements secondaires qui dispensent des cours de chinois.

Texte de la réponse

Depuis le début des années 2000, l'enseignement du chinois en France a connu un développement très important, particulièrement en lycée. Au collège, durant l'année scolaire 2005-2006, 1 371 élèves répartis dans une vingtaine de collèges, ont choisi le chinois, la plupart comme seconde langue vivante. Les effectifs d'élèves étudiant le chinois en lycée d'enseignement général et technologique sont passés de 2 900 en 2000 à 6 100 en 2005 soit une progression de 110 % pour ce qui est de l'enseignement public. Parmi toutes les langues enseignées, le chinois enregistre l'accroissement le plus fort. Le nombre de lycées offrant l'étude de cette langue s'établissait à 120 à la rentrée 2005.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102106

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 août 2006, page 8516

Réponse publiée le : 9 janvier 2007, page 292